



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Groupe de travail d'experts juridiques
Arbeitsgruppe der Rechtsexperten
Working Group of Legal Experts

LAW-21075-GTEJ 4
16.07.2021

Original : FR

AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

Interfaces entre les réglementations douanières et de transport

Consultation

À sa 3^e session (octobre 2020), le Groupe de travail d'experts juridiques est convenu d'attribuer la priorité « 1 (à inscrire à l'ordre du jour de la 4^e session) » notamment au point 4 de son programme de travail, à savoir les interfaces entre les réglementations douanières et de transport.

Le Secrétariat de l'OTIF a soumis à la 4^e session (avril 2021) du Groupe de travail d'experts juridiques un document¹ initial sur cette question. Donnant suite à une décision prise par le Groupe de travail d'experts juridiques à sa 4^e session, le Secrétariat lance avec la présente lettre circulaire une consultation avec les membres de l'OTIF et les parties intéressées au sujet de la nécessité de modifier les dispositions relatives aux douanes dans les RU CIM.

Un extrait du document LAW-21022-GTEJ 4/12 et le questionnaire sont disponibles sur le site internet de l'OTIF (www.otif.org) sous

[Activités > Groupe de travail d'experts juridiques > Consultations](#)

Les États membres, les organisations régionales ayant adhéré à la COTIF ainsi que les parties intéressées sont priés de remplir (électroniquement) le questionnaire sur les interfaces entre les réglementations douanières et les RU CIM d'ici le

16 septembre 2021.

Les États membres, organisations régionales ayant adhéré à la COTIF, ainsi que les parties intéressées sont invités à contacter le département juridique du Secrétariat de l'OTIF (law@otif.org) pour toute clarification complémentaire concernant le questionnaire.

À partir des informations reçues de la part des États membres et organisations régionales ainsi que des parties intéressées, un rapport sera préparé et soumis pour examen au Groupe de travail d'experts juridiques à sa 5^e session en novembre 2021.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

¹ Doc. LAW-21022-GTEJ 4/12 daté du 12 mars 2021

Copie :

Aux organisations et associations internationales intéressées

Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU)

Organisation mondiale des douanes (OMD)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Comité international des transports ferroviaires (CIT)

Communauté européenne du rail (CER)

Union internationale des chemins de fer (UIC)